

République Française
Département Cher
Commune de Sury en Vaux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/12/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

L'an 2022, le 7 Décembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Sury en Vaux s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie CHAMBON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/11/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/11/2022.

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme Valérie CHAMBON, Maire, Mmes : Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Solenne RAIMBAULT, Sonia RAIMBAULT, MM : Michel BEDU, Christian CHADEL, Jean-Claude DERBIER, Olivier EGEA, Gérard LEGER, Joël MENEAU, Thierry MOINDROT, Jean-Luc RAIMBAULT

Excusés : Mme Jacqueline BERTHIER et M. Paul DOUCET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher
Le : 09/12/2022
Et
Publication ou notification du : 09/12/2022
Publication sur le site Internet de la commune le : 09/12/2022

A été nommée secrétaire : Michel BEDU

2022_046 – TARIFS 2023 : DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de fixer les tarifs pour l'année 2023 comme suit :

	Commune	Hors commune
Salle des Associations (ancienne poste)	80	100
Petite salle des fêtes journée ou soirée	100	150
Petite salle des fêtes week-end complet	130	220
Grande salle des fêtes journée ou soirée	120	200
Grande salle des fêtes week-end complet	200	300
Caution	300	300
Vaisselle	30	40

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 09/12/2022

Le Maire

Valérie CHAMBON

Le secrétaire de séance Valérie
Michel BEDU

